



AMBASSADE DE SUISSE
EN COLOMBIE

531.4-FZ/ys

Prière de rappeler cette référence

ad.Gre/em-Kol.841.8.AV

CONFIDENTIELLE

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. Kol. 841.8.AV	
GATT	
EE	BOGOTA, 26 juillet 1971 Aparado aéreo 4304
- 2. AUG. 1971 4.8.71	
A la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique	
Kopie an	

3003 B e r n e

Colombie - Conditions d'importation
pour les montres

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à votre lettre des 5 et 14 juillet concernant les problèmes relatifs à l'importation des montres en Colombie, j'aimerais encore vous faire part de ce qui suit:

1. Il est très difficile de faire un diagnostic exact du marché des montres en Colombie, car il manque à l'ambassade certains éléments d'appréciation que les importateurs ne veulent pas dévoiler, notamment le bénéfice qu'ils prennent sur les montres. Les importateurs prétendent que le prix de la montre importée doit être multiplié par 6 ou par 7 pour obtenir le prix de vente chez le détaillant. En revanche, un représentant d'un fabricant suisse qui a passé récemment à l'ambassade a dit que son importateur en multipliant le prix d'achat par 4 faisait un bénéfice de 100 %.
2. Si tous les importateurs se plaignent du taux de 35 % des droits de douane (qui, en fait, n'est pas très élevé) et de l'augmentation de l'impôt à la vente de 15 à 25 %, les opinions divergent quant au dépôt prévu à l'importation, qui a été ramené récemment de 130 % à 100 %. Les petits importateurs sont en faveur de la suppression de ce dépôt.

./.

En revanche, les grands sont plutôt pour son maintien car il leur permet de continuer à dominer le marché et ne laisse que la portion congrue à ceux qui disposent de peu de moyens financiers.

3. Lors d'un entretien auquel mon premier collaborateur a assisté hier, deux importateurs ont déclaré que sur 240.000 pièces qui entrent chaque année en Colombie, 90 % viennent en contrebande.
4. Les causes de cette contrebande doivent être cherchées:
 - a) dans les tracasseries administratives et les taxes qui frappent les montres depuis leur entrée en Colombie jusqu'à leur vente.
 - b) dans la mentalité de certains importateurs qui préfèrent l'importation clandestine à la régularisation du marché..
5. Le prix élevé des montres suisses en Colombie est dû à de multiples facteurs, notamment:
 - a) à l'organisation de l'industrie horlogère suisse (trop de marques, pas assez de concentrations au niveau des produits finis, prix élevé de la main-d'oeuvre etc.)
 - b) au bénéfice très élevé du fabricant suisse auquel ne cède en rien celui de l'importateur habitué à un quasi monopole.
6. Comme vous le savez, l'industrie horlogère japonaise offre, entre autres, les avantages suivants:
 - a) concentration verticale (qui permet de réduire les prix)
 - b) main-d'oeuvre encore relativement bon marché
 - c) peu de marques
 - d) aide de l'Etat aux exportations (dumping)
 - e) frais de lancement de la marque à la charge du fabricant.
7. Si on les compare avec les montres suisses, les montres japonaises sont:
 - a) à qualité égale meilleur marché
 - b) la montre automatique japonaise contient moins de pièces que la montre suisse
 - c) le bracelet de la montre japonaise est supérieure à celui de la montre suisse.

8. Les importateurs font valoir que le prix de la montre suisse est trop élevé par rapport à ce que la marchandise représente. Ils reprochent à la montre suisse d'en être restée à des formes de présentation trop classiques. Elle a du retard en matière de changement automatique du calendrier (jour et chiffre).
9. Selon une conversation que mon premier collaborateur a eue avec un importateur de montres suisses et japonaises, les conditions de représentation des Japonais (SEIKO) seraient les suivantes:
 - a) Le Gouvernement japonais prête à un taux d'intérêt de 4,25 % par an. Si l'importateur désire un crédit, l'Etat nippon lui en accordera un sur la base de ce taux.
 - b) L'importateur en Colombie est libre de fixer les prix des montres japonaises. Les prix sont imposés seulement dans les pays où les Japonais assument eux-mêmes la distribution (ex. USA).
 - c) L'importateur n'est pas tenu d'accepter un contingent annuel fixé par la fabrique.
 - d) Il est libre dans le choix des modèles et dans celui des quantités par modèle.

En résumé, l'importateur est libre de passer la commande qu'il désire. Les délais de livraison des Japonais sont de 6 à 8 mois vu que la demande est plus forte que l'offre.

10. En matière de publicité, la situation serait la suivante, toujours d'après le même importateur:
 - a) Les Japonais s'occupent eux-mêmes de la publicité. Ils envoient des clichés à leur agent de publicité en Colombie qui procède au choix sur la base des enquêtes qu'il a effectuées et des consultations faites auprès de l'importateur.
 - b) Le chiffre d'affaires ne correspond pas aux dépenses de publicité. Celles-ci sont proportionnellement plus importantes que les ventes ce qui prouve que les Japonais sont en train d'accomplir un effort tout spécial pour conquérir le marché colombien. D'après mes informations, ils arriveraient déjà à 40 %.

c) L'importateur ne supporte aucun frais de publicité.
Sa maison japonaise lui a déclaré qu'elle allait parler avec lui de ce problème en 1972. Il ne sait toutefois pas dans quel sens.

Mon collaborateur a demandé à des importateurs de montres suisses ce qu'ils pensaient de ces déclarations; ils les ont confirmées.

Il serait néanmoins intéressant de confronter ces déclarations avec celles émanant d'importateurs de montres japonaises qui résident dans d'autres pays latino-américains. Peut-être l'ambassade de Suisse à Tokio serait-elle en mesure de déterminer de quelle façon le Gouvernement japonais aide les exportations de son industrie horlogère.

11. Comme M. Charles Brandt, administrateur-délégué d'OMEGA passera à la fin de ce mois à Bogotá, il aura l'occasion, au cours d'un dîner que j'organiserai, de rencontrer le Vice-Ministre des finances et de s'entretenir avec lui du problème de l'importation des montres suisses.
12. Je précise que, malgré ma demande, les importateurs n'ont pas encore daigné m'envoyer une documentation adéquate, avec chiffres à l'appui, afin de me mettre en mesure d'intervenir dans le problème qui les préoccupe. Selon eux, le Gouvernement colombien obtiendrait 9 millions de pesos de plus que ce qu'il gagne actuellement sur les montres, s'il libéralisait le marché.
13. En terminant cette lettre j'aimerais vous dire combien la tâche de l'ambassade est difficile lorsqu'il s'agit de traiter avec des gens qui, à deux ou trois exceptions près, ne sont mûs par aucun sentiment suisse. S'ils vendent des montres de notre pays, c'est uniquement parce que ce commerce leur rapporte. Le jour où leurs affaires baisseront, ils se tourneront sans scrupules vers les plus offrants ou vendront un autre produit. Sur le total des importateurs ne

figurent que deux ressortissants suisses et encore l'un n'importe que sporadiquement.

14. Le marché de la montre en Colombie peut être qualifié de malsain car il est en majeure partie entre les mains de personnes pour qui la contrebande est devenue la règle plutôt que l'exception. Certaines d'entre elles ne se contentent pas d'importer de cette façon, mais elles exportent aussi des émeraudes par les mêmes voies. Le gouvernement colombien s'en plaint amèrement et, dernièrement, un haut fonctionnaire a été même jusqu'à me proposer de lui indiquer les noms des importateurs suisses d'émeraudes. En échange de ces renseignements, il m'a fait comprendre que les autorités colombiennes pourraient aller assez loin dans leurs concessions dans la question des montres. Voilà le marché qu'on m'offre dans cette Colombie, où des gens sans scrupules sont maîtres du marché.

Je vous laisse le soin d'informer de ce qui précède, avec toutes les précautions requises, la Chambre suisse d'horlogerie et la Fédération horlogère en faisant comprendre à cette dernière que l'Ambassade n'aimerait pas que certaines informations confidentielles qu'elle lui fournit soient connues des importateurs, en particulier d'un qui devrait être le dernier à les apprendre, puisque c'est le plus grand importateur de montres suisses et surtout japonaises.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

